



Question n° 131 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

N° : 131 (2004-2005) 131

Réception : 05 septembre 2005

Echéance : 26 septembre 2005

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes - Sécurité routière

Objet : Calendrier de réalisation des travaux de sécurisation de la R.N. 4.

Question écrite

Ce mois d'août a été assombri par un nouvel accident mortel sur la R.N. 4, et plus particulièrement sur son tronçon situé entre Bastogne et Arlon.

En avril dernier, en réponse à une question écrite que je lui avais adressée, Monsieur le Ministre me faisait savoir que son administration finalisait le rapport d'évaluation de la sécurité routière sur le tronçon de la R.N. 4 compris entre Bastogne et Arlon. Ce rapport devait lui être remis au plus tard au début du mois de juin.

Monsieur le Ministre pourrait-il me communiquer les conclusions de cette étude ainsi que les propositions de solutions à apporter ?

Si ce rapport lui a bien été remis dans les temps estimés, peut-être dispose-t-il déjà d'un estimatif des travaux ainsi qu'un calendrier approximatif de réalisation ?

Réponse

J'ai l'honneur d'informer l'honorable Membre que l'administration vient de me communiquer les résultats de ses conclusions dans le cadre l'étude accidentologique de la R. N. 4 entre Bastogne et Arlon.

Ce rapport met notamment en évidence que l'état de la chaussée est, dans l'ensemble, satisfaisant.

Les zones critiques ont d'ores et déjà fait l'objet de réparations localisées tant dans le district de Bastogne que dans le district d'Arlon.

Les zones dont la remise en état est à envisager à court terme représentent 70.000 mètres carré qui peuvent être phasés en trois années.

Pour ce qui concerne les aspects accidentologiques, on peut retenir que d'un point de vue statistique, la fréquence et la gravité des accidents de cette section de R.N. 4 ne posent pas de réel problème comparativement à d'autres routes.

Cependant, on peut constater que près de la moitié des accidents, dont la majeure partie des plus graves, se produit par collision contre un obstacle situé hors chaussée.

Il convient à mon sens de remédier prioritairement à cette situation. C'est pourquoi il convient de procéder le plus rapidement possible à la protection des poteaux d'éclairage situés en berme latérale.

Compte tenu de ces éléments, j'ai décidé de dégager un budget total de 1.368.000,00 euros en 2006 dans le cadre de l'enveloppe de la Direction des routes de la province de Luxembourg afin de réaliser des travaux de revêtements, de glissières, de marquage à Martelange-Perlé, de marquage à La Folie, Attert, Martelange, Strainchamps, Hollange et Remoifosse, de glissières entre Martelange et Arlon et de revêtements entre Sainlez et Warnach.

Je resterai attentif à l'évolution de la situation, notamment en matière d'accidentologie, et ce, au regard des importants investissements qui auront été réalisés.